



ROCROY - SAINT-VINCENT DE PAUL

Ecole - Collège - Lycée



REGLEMENT FINANCIER

Année Scolaire 2016 – 2017

1) Frais d'inscription et de scolarité

Toute demande de 1^{ère} inscription doit être accompagnée d'un règlement, par élève, de 60€ pour les frais de dossier.

Un acompte de 160€ est versé avec la remise du dossier d'inscription (acompte qui sera déduit de la facture annuelle). En cas de désistement, cet acompte reste acquis à l'établissement.

La contribution des familles est fixée annuellement par le conseil d'administration de Rocroy Saint Vincent de Paul et elle permet d'assurer le caractère propre de l'établissement.

En septembre 2016, vous recevrez une facture annuelle intégrant l'ensemble de vos enfants inscrits dans l'établissement avec, pour chacun, les frais connus en début d'année.

Vous avez la possibilité d'effectuer le règlement de votre facture par prélèvement, par carte bancaire (sur le site d'Ecole Directe) ou par chèque (1) suivant les modalités ci-dessous :

- mensuellement sur 9 mois (le 5 d'octobre à juin)
- trimestriellement (5 octobre, 5 janvier et 5 avril)
- annuellement le 5 octobre

Nous vous incitons à effectuer **vos** règlement par **prélèvement** afin de lisser votre paiement et d'éviter les oublis d'échéances.

Nous tenons à vous préciser que les documents de sortie (exeat, dossier scolaire.....) ne sont transmis, en fin d'année, que si votre situation comptable est soldée auprès du service financier.

Nous vous informons que tout trimestre commencé est dû.

Vous pouvez contacter la comptable Madame Nathalie BRUN : n.brun@rocroysvp.fr

(1) Vos chèques sont à établir à l'ordre de : OGEC Rocroy Saint Vincent de Paul

	MATERNELLE	ELEMENTAIRE	COLLEGE		LYCEE
			6 ^{ème}	5 ^{ème} / 4 ^{ème} / 3 ^{ème}	
Contribution des familles (1)	1 005 €	1 005 €	1 247 €	1 247 €	1 603 €
Photo individuelle			10 €	10 €	10 €
Activité théâtre	71 €	71 €			
Fournitures (2)	45 €	70 €			
Natation et Sport		40 €			
Anglais	30 €	30 €			
Transport – EPS			40 €	40 €	40 €
Stage nautique			175 €		
APEL (3)	30 €	30 €	30 €	30 €	30 €

(1) Dont 65€ de cotisations obligatoires non remboursables : Direction Diocésaine, UROGEC, AESP...

(2) Les fournitures comprennent la papeterie, les cahiers d'exercices... **sauf** les livres de catéchèse, culture religieuse et livres de lecture suivie en primaire.

(3) Cotisation par famille et facultative (la demande de non cotisation doit être effectuée auprès de Madame Nathalie BRUN avant le 15 Septembre)

L'établissement accorde une réduction sur la contribution des familles pour les familles nombreuses dont 2 enfants au moins sont scolarisés dans l'établissement :

- 10 % pour le 2^{ème} enfant
- 20 % pour le 3^{ème} enfant
- 25 % pour le 4^{ème} enfant
- 30 % pour le 5^{ème} enfant

Pour les parents d'élèves qui travaillent au sein de l'établissement Rocroy Saint Vincent de Paul, l'établissement accorde une réduction de scolarité de 30%.

Pour les parents d'élèves qui travaillent au sein de l'enseignement catholique, l'établissement accorde une réduction de scolarité de 10%. Pour bénéficier de cette remise, un certificat de travail est à remettre au service comptabilité avant le 18 septembre 2016. Sans ce certificat remis dans les délais, aucune remise ne pourra être effectuée.

Les réductions ne sont pas cumulables et la plus avantageuse pour la famille sera retenue.

2) Frais par niveau pédagogique

Les coûts des voyages, sorties, projets et fournitures spécifiques à certaines classes vous seront communiqués au fur et à mesure, et feront l'objet d'une facture spécifique au cours de l'année.

a- Ecole primaire

Etude et Garderie	MATERNELLE et ELEMENTAIRE	
	Annuel	305,00 €
Ticket unitaire	5,50 €	

Le choix du forfait annuel est pris pour toute l'année scolaire. Aucun changement n'est autorisé en cours d'année

b- Collège

⇒ Stage nautique des 6èmes : les piques niques et goûters sont fournis pour tous. Ils sont facturés aux externes au prix de 8,50€ par jour.

⇒ Les élèves de 5^{ème} vont à ROME. Le montant vous sera communiqué à la rentrée scolaire.

c- Lycée

⇒ Les élèves de premières et de terminales passent des oraux préparatoires au baccalauréat : 80 €

3) Frais de restauration

	MATERNELLE et ELEMENTAIRE	COLLEGE et LYCEE
1 jour par semaine	218,50 €	261 €
2 jours par semaine	437 €	522 €
3 jours par semaine	655,50 €	783 €
4 jours par semaine	874 €	1 044 €
5 jours par semaine		1 305 €
Repas hors demi-pension	7,20 €	8,75 €

Le prix de la demi-pension est calculé sur l'année et tient compte des départs anticipés, des changements d'emplois du temps, des sorties et des voyages. Le choix du régime de demi-pension est effectué en début d'année. La demi-pension est facturée au même moment que les frais de scolarité.

Ce choix peut se faire sur un ou plusieurs jours précis de la semaine en fonction de l'emploi du temps de l'élève. Tout repas supplémentaire ou occasionnel est payable au comptant à la comptabilité (un repas manqué antérieurement ne peut compenser un repas supplémentaire).

Les options de demi-pension sont prises pour **toute l'année scolaire**. Un seul changement par an est autorisé (**avant** le 1er avril).

Seule une absence de plus de 6 jours consécutifs, avec certificat médical (à remettre au plus tard le 1^{er} jour d'absence au service comptabilité), donnera lieu à un remboursement des frais de restauration, proportionnel au nombre de jour d'absence.

Toute carte perdue ou dégradée doit être immédiatement remplacée. Il sera alors demandé une somme de 8 € à régler au service comptabilité.

4) Impayés

En cas d'impayés, l'Etablissement se réserve le droit de recouvrer les sommes dues par tout moyen légal. En cas de non-paiement, l'Etablissement se réserve le droit de ne pas réinscrire l'élève l'année suivante.

Tout prélèvement rejeté entraînera des frais facturés à la famille d'un montant de 14,40€.

Tout chèque rejeté entraînera des frais facturés à la famille d'un montant de 20€.

5) Bourse

Lycée : l'établissement est habilité à recevoir des boursiers nationaux. Pour toute information concernant les conditions d'attribution ou pour retirer un dossier, les familles sont priées de se renseigner auprès de l'assistante du chef d'établissement.

Collège : une circulaire informative transmise par le Rectorat sera distribuée à tous les élèves du collège à la rentrée scolaire

Yves de MESTIER
Président du Conseil d'Administration

Véronique BLONDEAU
Directrice Coordinatrice